

**Zeitschrift:** L'Enseignement Mathématique  
**Herausgeber:** Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique  
**Band:** 2 (1900)  
**Heft:** 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE  
  
**Kapitel:** Prix proposés par l'Académie Royale de Belgique.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

chaire de mathématiques supérieures à la Faculté des sciences. Cet éminent savant fut non seulement un professeur de premier ordre, mais encore un administrateur actif et dévoué qui contribua pour une large part au développement de la Faculté des Sciences.

A l'occasion de la dernière heure de cours, un grand nombre de professeurs et d'anciens élèves étaient venus prendre congé de leur vénéré collègue et maître. Le Gouvernement était représenté par M. G. Favon qui, au nom du Conseil d'Etat, a remercié M. le professeur Oltramare pour son dévouement à la cause de l'enseignement. *L'Enseignement mathématique* s'associe du fond du cœur aux sentiments d'admiration et de reconnaissance qui ont été exprimés dans cette touchante cérémonie, car nous n'oublions pas que le savant professeur a été l'un des premiers à faire partie de notre comité de patronage. M. Oltramare se retire à l'âge de 84 ans. Nous souhaitons vivement qu'il puisse jouir longtemps encore de l'amitié et de l'estime dont il est l'objet dans le monde scientifique et dans le public genevois.

### Prix proposés par l'Académie Royale de Belgique.

Questions de sciences mathématiques mises au concours pour 1901.

1. Trouver la forme des termes principaux introduits, par l'élasticité de l'écorce terrestre, dans les formules de la mutation en obliquité et en longitude. (Valeur du prix : 800 francs.)

2. On demande une contribution importante à l'étude des formes mixtes à un nombre quelconque de séries de variables, et d'en appliquer les résultats à la géométrie des espaces quelconques. (Valeur du prix : 600 francs.)

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franco de port, à M. le secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles, avant le 1<sup>er</sup> août 1901.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations ; les auteurs auront soin par conséquent d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise qu'ils reproduiront sur un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse (il est défendu de faire usage d'un pseudonyme) ; faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne pourra être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que les mémoires soumis à son jugement sont et restent déposés aux Archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie, à leurs frais, en s'adressant à cet effet, au secrétaire perpétuel.